

**COMMUNE DE SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE**  
**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 28 JUILLET 2025**  
**20 H 30**

L'an deux mille vingt cinq, le 28 juillet, à 20 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Yves CLAMADIEU, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2025.

**Présents :** M. CLAMADIEU Yves, Maire, M. MONTEIX Guy, Mme DELZOR Lucette, Mme BAUDONNAT Béatrice, adjoints, Mme BICHARD Sandrine, Mme GUITTARD Michelle, Mme BASCOULERGUE Roselyne, M. OUVRARD Jean-Marc, M. SAUVAGE Claude, M. DUCHAINE David (arrivé à 21h45)

**Absente :** Mme SOUCHAL Isabelle

**Pouvoir :** Mme SOUCHAL Isabelle à Mme DELZOR Lucette

**Secrétaire de séance :** Mme DELZOR Lucette

**Ordre du jour**

- Renouvellement d'adhésion à la mission « assistance retraites » du CDG
- Avenant lot 3 travaux réseau de chaleur
- Participation au Fonds de Solidarité Logement
- Coupe rase partie de la parcelle 29A de la section de SAINT-JULIEN
- Création d'un emploi lié à un accroissement temporaire d'activité
- Révision des tarifs des repas de la cantine
- Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour :

- Coupe de bois FS Bajouve

Le Conseil Municipal donne son accord.

**Monsieur le Maire demande si des remarques concernant le procès-verbal du conseil municipal du 30 juin 2025 ont été relevées.**

**Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est soumis à la signature.**

## **ADHESION À LA MISSION RELATIVE À L'ASSISTANCE RETRAITES EXERCEE PAR LE CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DU PUY-DE-DÔME**

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Autorise le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- Décide d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

**ADOPTE** à l'unanimité des membres présents

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché au siège de la collectivité ;
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Présents : 09
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

## **AVENANT 1 LOT 3 TRAVAUX RESEAU DE CHALEUR**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le lot 3 de l'entreprise MAGNE des travaux de la salle des fêtes, il a fallu remplacer le coffret de protection de la chaufferie, rajouter le raccordement de la bibliothèque, modifier certains radiateurs et faire certains travaux de plomberie en plus, ce qui génère une plus-value de 8 669,92€ HT.

Les travaux concernant l'installation hydraulique du chauffage des logements communaux sont retirés du marché et seront facturés indépendamment. Une moins-value de 24 704,02€ HT. Soit une moins-value de 16 034,10€ HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la moins-value pour l'entreprise MAGNE pour un montant de 16 034,10€ HT ;

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Présents : 09
Votants : 10
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

## **PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITÉ LOGEMENT**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le conseil départemental a envoyé un courrier pour une demande de participation financière au Fonds Solidarité Logement au titre de l'année 2025.

Après discussion, il est décidé de ne pas donner suite à cette demande.

## **TRAVAUX ONF**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'orage du 25 juin 2025 a causé beaucoup de dégâts dans les bois.

Il propose de demander une coupe rase sur 1 ha pour le petit triangle restant sous le rond-point (côté Gare de Laqueuille) appartenant à la parcelle 29A de la section de SAINT-JULIEN et de reboiser cette zone après sans subvention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, demande une coupe rase sur 1 ha pour le petit triangle restant sous le rond-point (côté Gare de Laqueuille) et s'engage à reboiser cette zone après sans subvention.

Présents : 10
Votants : 09
Pour : 09
Contre : 0
Abstention : 01

*Arrivée de M. David DUCHAINE*

## **ONF - AUTORISATION DE SIGNATURE DONNEE AU MAIRE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'orage du 25 juin 2025 a causé beaucoup de dégâts dans les bois.

Il convient alors d'exploiter en Bois Façonnés des Produits Accidentels (chablis et cassés).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, donne les pouvoirs de signature à Monsieur le Maire par rapport à l'exploitation en Bois Façonnés des Produits Accidentels (chablis et cassés) suite à l'orage du 25 juin 2025.

Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

## **DELIBERATION PORTANT CREATION D'UN EMPLOI LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

(Article L332-23 1° du Code Général de la Fonction Publique)

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal, que les travaux de rénovation de la salle des fêtes engendrent une charge supplémentaire de travail à l'agent technique. En effet, le ménage est beaucoup plus important du fait du va et vient des ouvriers et de l'importante poussière que génère ces travaux. L'agent n'a alors plus le temps de faire le ménage à l'école. Il conviendrait de créer un emploi non permanent à temps non complet et de voter un crédit au chapitre du budget correspondant aux heures de ménages effectuées à l'école.

Monsieur le Maire propose d'inscrire au Tableau des Emplois un poste d'adjoint technique afin de faire 2h de ménage à l'école les mercredis en période scolaire du 1<sup>er</sup> septembre 2025 au 31 octobre 2025.

La rémunération de l'agent contractuel sera calculée sur la base de l'indice brut en référence au 11ème échelon du grade.

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité ou à la majorité :

ACCEPTENT les propositions ci-dessus ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent, et signer le contrat et les éventuels avenants ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont disponibles et inscrits au budget de la collectivité aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

## TARIFS CANTINE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide ne pas modifier les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2025/2026, soit de conserver le repas à :

- 3,20 € pour les enfants
- 6,85 € pour les adultes

Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstention : 0

## DEFAILLANCE D'ORANGE SUITE A LA TEMPETE DU 25 JUIN 2025

La tempête du 25 juin 2025 a causé de nombreux dégâts sur la commune, notamment sur les lignes ORANGE.

Les villages de Feix et Pierrefitte ont été fortement impactés et à ce jour, de nombreux habitants sont encore privés de réseaux téléphonique et internet.

Les dégâts ont été signalés à plusieurs reprises à ORANGE (par la commune et les particuliers). Plusieurs techniciens se sont déplacés sans pouvoir remettre en état le réseau.

Lorsque les particuliers appellent ORANGE, il leur est proposé de changer leur box, alors que le réseau est hors service.

Le directeur départemental des services d'ORANGE, Monsieur N'GUYEN, a promis de faire le nécessaire au plus vite. Notre Députée, Madame Christine PIRES BEAUNE, l'a également relancé.

Sur notre territoire rural, nous avons des usagers âgés équipés de la téléassistance et certains n'ont même pas de téléphone portable. Depuis un mois, ces personnes ne sont pas joignables en sachant que certains devaient avoir des rendez-vous médicaux importants, ce qui pose d'énormes problèmes.

Cette situation ayant trop duré, le conseil municipal tient à en informer la sous-préfecture afin d'avoir un appui dans ses démarches auprès d'ORANGE.

Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

## **COUPE DE BOIS FS BAJOUVE**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'environ 13 ha sur les parcelles 5 et 9 de la forêt sectionale de BAJOUVE se situent en zone humide, dont une partie de 3ha en épicéas de Sitka. Il conviendrait de procéder à une restauration de cette zone, en la déboisant (sans dessouchage). Celle-ci sera destinée à être rendue à son état naturel afin de protéger la biodiversité et devenir un secteur tampon qui préservera la ressource en eau.

Compte tenu de l'état sanitaire (scolytes + anciens chablis), il est nécessaire de valider rapidement cette éclaircie sur la parcelle 5 et la coupe sur la parcelle 9 de la forêt sectionale de BAJOUVE.

L'ONF conseille d'orienter ces travaux en bois façonnés.

Le débardage de cette parcelle est envisagé par câble-mât sur les zones humides. Monsieur le Maire précise que la Région propose des subventions pour ce mode d'exploitation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires pour l'obtention d'une subvention régionale aidant le câble.

Présents : 10
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

## **QUESTIONS DIVERSES**

TDF possède une antenne télécommunications sur la commune. Il souhaite acheter la parcelle de terrain de 160m<sup>2</sup> environ sur laquelle est implantée l'infrastructure. Une somme est proposée, les élus demandent au Maire de négocier avec la société afin d'obtenir un tarif plus élevé.

Le projet de lotissement suit son cours. Un nom doit lui être donné, les élus valident « Lotissement la Courtine » afin de d'être en cohésion avec le « Lotissement la Montagne ».

Le Maire présente plusieurs devis de travaux d'entretien concernant l'église et le pignon de la cantine scolaire. L'entreprise la mieux disante retenue est MACONNERIE PAULO de SAINT-JULIEN-PUY-LAVEZE.

Le Maire fait un point sur les modifications d'organisation des élections municipales qui se déroulent en 2026.

Les listes devront être paritaires et respecter une alternance femme/homme. Le passage à ce mode de scrutin implique le dépôt de listes complètes de candidats et la suppression du panachage. Lors du vote, il ne sera donc plus possible d'ajouter ou de supprimer des noms et de modifier l'ordre de présentation des candidats.

Le sujet du stationnement des véhicules sur les trottoirs de la Gare de Laqueuille est abordé. En effet, certaines voitures limitent le passage et ne permettent pas aux personnes à mobilité réduite en fauteuil roulant ou aux usagers avec des poussettes

de circuler sur les trottoirs. Celles-ci sont alors obligées de passer sur la route départementale avec les risques liés à la circulation.

La municipalité demande aux habitants d'être attentifs et de laisser les trottoirs en libre accès pour le respect des piétons.

La population est invitée à la cérémonie du Pont du Fraisse qui se déroulera le 17 août à 11h afin de rendre hommage aux maquisards mort pour la France. Le verre de l'amitié sera offert par la commune à l'issue de ce moment de recueillement.